



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 1^{er} décembre 2010 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, messieurs et mesdames Robert F. Weemaes, directeur général, Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Richard D'Auray, greffier adjoint.

CE-2010-1792

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 17 NOVEMBRE 2010

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 17 novembre 2010 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal comme soumis.

Adoptée

CE-2010-1793

SOUSSION 2010 SI 270 - SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE - CONSTRUCTION D'UNE TOUR DE FORMATION DANS LE SECTEUR DE BUCKINGHAM - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Architectes Carrier Savard, 370 C, boulevard Gréber, Gatineau, Québec, J8T 5R6 pour la fourniture de services professionnels en architecture pour la préparation de plans et devis et la surveillance sans résidence dans le cadre de la construction d'une tour de formation dans le secteur de Buckingham pour un montant total de 36 684,38 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 21 octobre 2010, et ce, étant la seule soumission s'étant qualifiée en accumulant un minimum de 70 points au niveau de la qualité après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30478-006-77164	35 059,38 \$	Caserne d'incendie à Buckingham et autres - Tour de formation
04-13493	1 625,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 novembre 2010.

Adoptée

CE-2010-1794

SOUSSION 2010 SI 271 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS EN GÉNIE CIVIL ET STRUCTURE - CONSTRUCTION D'UNE TOUR DE FORMATION DANS LE SECTEUR DE BUCKINGHAM - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme CIMA+ s.e.n.c., 420, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1E7 pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils en génie civil et structure pour la construction d'une tour de formation dans le secteur de Buckingham pour un montant total de 42 045,94 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 21 octobre 2010, et ce, étant la seule soumission s'étant qualifiée en accumulant un minimum de 70 points au niveau de la qualité après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30478-006-77165	40 183,44 \$	Caserne d'incendie à Buckingham et autres - Tour de formation
04-13493	1 862,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 novembre 2010.

Adoptée

CE-2010-1795

SOUSSION 2010 SI 272 - SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE - AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE NUMÉRO 7 CHEVAL-BLANC - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Mercier Pfalzgraf Architectes, 151, rue Saint-Antoine, bureau 3, Gatineau, Québec, J8T 3M6 pour la fourniture de services professionnels en architecture pour la préparation de plans et devis et la surveillance sans résidence pour le projet d'agrandissement de la caserne numéro 7 Cheval-Blanc pour un montant total de 31 040,62 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 28 octobre 2010, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30478-008-77166	29 665,62 \$	Caserne d'incendie à Buckingham et autres - Agrandissement de la caserne numéro 7
04-13493	1 375,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 novembre 2010.

Adoptée

CE-2010-1796

SOUSSION 2010 SP 274 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - RÉAMÉNAGEMENT DES RUES MONTCALM ET PAPINEAU - SERVICES MUNICIPAUX ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER - PPU DU CENTRE-VILLE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme CIMA+ s.e.n.c., 420, boulevard Maloney Est, bureau 201, Gatineau, Québec, J8P 1E7 pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis et la surveillance avec résidence pour le projet de Réaménagement des rues Montcalm et Papineau pour un montant total approximatif de 546 315 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 4 novembre 2010, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

La firme CIMA+ s.e.n.c. est autorisée à présenter aux autorités concernées, pour approbation, tous les documents se rapportant à ces travaux en vue d'obtenir les autorisations requises auprès des autorités compétentes en la matière.

La firme CIMA+ s.e.n.c. est autorisée à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés selon les autorisations accordées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30640-003-77167	75 775,90 \$	Travaux de réfection - Égouts, aqueduc - Honoraires professionnels
18-10002-026-77168	170 000,00 \$	Honoraires professionnels - Honoraires professionnels - Rue Montcalm - Aqueduc
18-90002-041-77169	276 339,10 \$	Honoraires professionnels - Routier, égouts, aqueduc - Honoraires professionnels - Rue Montcalm - Égouts
04-13493	24 200,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 novembre 2010.

Adoptée

CE-2010-1797

AUTORISER LA FIRME M.S.C. RÉHABILITATION INC. ET SES SOUS-TRAITANTS À EXÉCUTER DES TRAVAUX EN CONTINU POUR LE PROJET DE RÉHABILITATION DU COLLECTEUR D'ÉGOUTS DU RUISSEAU DESJARDINS, PHASE 2 - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LIMBOUR ET DE TOURAINE - NICOLE CHAMPAGNE ET DENIS TASSÉ

CONSIDÉRANT QU'un contrat pour la réhabilitation du collecteur d'égouts du ruisseau Desjardins, phase 2, a été adjugé le 28 avril 2010 à la firme M.S.C. Réhabilitation inc. par la résolution numéro CE-2010-601;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat comprend des travaux de réhabilitation de conduits d'égouts sanitaires et des regards par la méthode de gainage;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro CE-2010-1519 en date du 13 octobre 2010 autorisait la firme M.S.C. Réhabilitation inc. et ses sous-traitants à exécuter des travaux en continu pour le projet de réhabilitation du collecteur d'égouts du ruisseau Desjardins, phase 2, entre le 15 octobre et le 30 novembre 2010;

CONSIDERANT QUE l'entrepreneur prévoit une durée des travaux de gainage sur une période additionnelle d'environ deux semaines, soit entre le 1^{er} décembre et le 15 décembre 2010 et que ces travaux doivent être réalisés en continu;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la firme M.S.C. Réhabilitation inc. et ses sous-traitants à effectuer des travaux en continu entre le 1^{er} décembre et le 15 décembre 2010 dans le cadre des travaux de réhabilitation du collecteur d'égouts du ruisseau Desjardins.

Adoptée

CE-2010-1798

SOUSSION 2010 SI 243 - ACHAT D'UN SYSTÈME NUMÉRIQUE DE REPRODUCTION DE PLANS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Mondrian-Hall, Division d'Unisource Canada inc., 950, rue Ages, Ottawa, Ontario, K1G 6B3 pour l'achat d'un système numérique de reproduction de plans, incluant le plan d'entretien d'une période de cinq ans et la reprise d'équipement désuet, et ce, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 59 785,22 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 6 octobre 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le coût de remplacement du système numérique de reproduction de plans est de 25 916,10 \$ taxes incluses. Le coût pour le plan d'entretien comprend un prix fixe annuel de 838,36 \$, excluant les taxes, et un prix au pied carré de 0,0534 \$, excluant les taxes, pour une utilisation estimé à 100 000 pieds carrés annuellement pour un grand total approximatif de 59 785,22 \$, incluant les taxes. Ce montant inclut un crédit de 1 000 \$ pour l'équipement existant. Ce plan prendra effet à compter de l'adjudication, et ce, pour une période pouvant aller jusqu'à cinq ans. Les prix soumis seront fermes pour la durée du contrat.

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir les fonds nécessaires aux budgets des années 2011 à 2015 et à effectuer les écritures comptables requises afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-30118-551-77170	1 391,24 \$	Service des infrastructures - Administration - Contrat d'entretien - Photocopieurs, télécopieurs et imprimantes
18-10004-001-77171	24 768,10 \$	Maintien des infrastructures technologiques - Équipements
04-13493	1 212,48 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 novembre 2010.

Adoptée

CE-2010-1799 **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-42 AU MONTANT DE 49 522,78 \$ - PÉRIODE DU 1^{ER} AU 5 NOVEMBRE 2010**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-42 au montant de 49 522,78 \$ pour la période du 1^{er} au 5 novembre 2010.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 novembre 2010.

Adoptée

CE-2010-1800 **SOUMISSION 2010 SP 259 - SERVICE D'ENTRETIEN DES DÉPÔTS À NEIGE SAINT-RENÉ EST ET GRÉBER ET BUTEAU - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - CONTRAT D'UNE ANNÉE AVEC LA POSSIBILITÉ DE PROLONGATION POUR DEUX PÉRIODES ADDITIONNELLES D'UNE ANNÉE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme François Lacroix, 33, rue Castillou, Gatineau, Québec, J8T 5S3 pour le service d'entretien des dépôts à neige Saint-René Est et Gréber et Buteau, soit un boueur avec opérateur pour chaque dépôt à neige, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, au tarif horaire respectif de 110,06 \$, 110,62 \$ et 114,00 \$, incluant les taxes, le tout conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 20 octobre 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les tarifs horaires incluant les taxes pour les différentes options, soit pour un deuxième boueur avec opérateur sont respectivement de 110,06 \$, 110,62 \$ et 114,00 \$ et de 27,09 \$ pour un guide.

Le contrat sera d'une durée d'une année prenant effet à compter de la date de la présente résolution avec la possibilité de prolongement pour deux périodes additionnelles d'une année.

Après la première année, le prix soumis sera révisé annuellement au 1^{er} novembre de chaque année. Les prix seront indexés en utilisant le catalogue 62-001 de Statistique Canada, indices de prix à la consommation, tableau 2 sur une période de 12 mois, cette période se terminant le 30 septembre précédant la date d'anniversaire.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires 02-31320-515 et 02-31321-515, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir les fonds aux budgets 2011 à 2013 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 novembre 2010.

Adoptée

CE-2010-1801 **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-43 - 213 728,41 \$ - PÉRIODE DU 8 AU 12 NOVEMBRE 2010**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-43 au montant de 213 728,41 \$ pour la période du 8 au 12 novembre 2010.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 novembre 2010.

Adoptée

CE-2010-1802 **SOUSSION 2010 SI 226 - ACHAT DE MUNITIONS D'ENTRAÎNEMENT ET DE MUNITIONS DE SERVICE - SERVICE DE POLICE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les industries Centaures Itée, 4567, avenue Godin, Laval, Québec, H7E 2T2 pour l'achat de munitions d'entraînement et de munitions de service, et ce, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 70 429,48 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 12 octobre 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21600-645 – Soutien organisationnel – Fournitures spécialisées, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 novembre 2010.

Adoptée

CE-2010-1803 **SOUSSION 2010 SI 282 - ACHAT DE VÊTEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELS - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Équipements Incendie CMP Mayer inc., 2250, rue André C. Hamel, Drummondville, Québec, J2C 8B1 pour la fourniture d'une commande initiale de 50 vêtements de protection individuels, au montant total de 87 421,69 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 15 novembre 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les prix unitaires inscrits à la formule de soumission seront fermes pour une année à compter de la date d'adjudication et des achats supplémentaires pourront être effectués, et ce, jusqu'à concurrence de moins de 100 000 \$, limite permise par la Loi sur les cités et villes pour un appel d'offres sur invitation et jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-22310-651-77172	36 761,64 \$	Schéma de couverture de risques - Vêtements et accessoires
02-22200-651-77173	46 787,55 \$	Incendie - Opérations - Vêtements et accessoires
04-13493	3 872,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 novembre 2010.

Adoptée

CE-2010-1804 **APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 43 - 44 771,76 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 46 - 516 767,47 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 43 - 9 636,74 \$ ET LA LISTE DES EMPAUCHES NUMÉRO 39 - 366 827,82 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 43, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 46, la liste des réquisitions numéro 43 et la liste des embauches numéro 39 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 43	Pièces de comptes à payer	44 771,76 \$	15 au 19 novembre 2010
Liste PD numéro 46	Pièces de comptes à payer	516 767,47 \$	15 au 19 novembre 2010
Liste des réquisitions numéro 43	Pièces de comptes à payer	9 636,74 \$	15 au 19 novembre 2010
Liste des embauches numéro 39	Embauches de personnel temporaire	366 827,82 \$	8 au 12 novembre 2010

Un certificat du trésorier a été émis le 29 novembre 2010.

Adoptée

CE-2010-1805 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-46 - PÉRIODE DU 11 AU 17 NOVEMBRE 2010**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-46 d'un montant de 365 318,68 \$ pour la période du 11 au 17 novembre 2010.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 novembre 2010.

Adoptée

CE-2010-1806 **SOUSSION 2010 DP 009 - ACHAT DE PIÈCES DE RECHANGE POUR UNE POMPE ROBBINS & MYERS - SERVICE DES FINANCES**

CONSIDÉRANT le long délai de livraison, l'impact sur les opérations à l'usine d'épuration des eaux usées, du non fonctionnement des pompes et la nécessité de maintenir en inventaire des pièces de marque Moyno;

CONSIDÉRANT QUE la firme Peacock est le seul distributeur autorisé au Québec et au Canada;

CONSIDÉRANT QUE les règles d'adjudication ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est la fourniture de matériaux et qui est conclu avec un fournisseur qui est le seul en mesure de les fournir, et ce, en vertu de l'article 573.3, 2^o de la Loi sur les cités et villes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Peacock, Division de Kinecor, 7476, boulevard Newman, suite 510, LaSalle, Québec, H8N 1X3 pour l'achat de pièces de rechange pour une pompe Robbins & Myers pour un montant total de 36 406,99 \$, incluant les taxes, et ce, en vertu de l'article 573.3, 2^o de la Loi sur les cités et villes.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 04-15150 – Magasin principal – Traitement des eaux usées – Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
04-15150	34 794,28 \$	Magasin principal - Traitement des eaux usées - Gatineau
04-13493	1 612,71 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 novembre 2010.

Adoptée

CE-2010-1807 **SOUMISSION 2010 SI 300 - ACHAT DE LAMES ET SABOTS - SERVICE DES FINANCES**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour la fourniture de lames et sabots, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions déposées en date du 11 novembre 2010, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes, selon les sections, à savoir :

SECTION 1 :

Hewitt Équipement ltée, 61, rue Jean Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1W2, au montant total approximatif de 18 272,74 \$, incluant les taxes.

SECTION 2 :

Robitaille Équipement inc., 3003, rue Watt, Québec, Québec, G1X 2W2, au montant total approximatif de 22 005,54 \$, incluant les taxes.

Le contrat sera valide jusqu'au 30 juin 2011 et les prix seront fermes.

Les fonds pour cette fin au montant total approximatif de 40 278,28 \$, incluant les taxes, seront pris à même les divers postes budgétaires d'inventaire.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 novembre 2010.

Adoptée

CE-2010-1808 **CALENDRIER DES RÈGLES DE CONSERVATION - SÉRIE 5000 - VILLE DE GATINEAU ET COUR MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est assujettie à la Loi sur les archives (chapitre A-21.1) et qu'elle doit établir un calendrier de conservation pour les dossiers de la Cour municipale et un second pour tous les autres documents municipaux;

CONSIDÉRANT QUE l'analyste à la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe a finalisé l'élaboration du calendrier des règles de conservation pour les documents de la Cour municipale et des autres services municipaux conjointement avec les services municipaux concernés;

CONSIDÉRANT QUE le chef de la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe recherche l'acceptation de la série 5000, Gestion du réseau routier et des infrastructures, du calendrier des règles de conservation de la Ville de Gatineau ainsi que celui de la Cour municipale;

CONSIDÉRANT QUE le chef de la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe propose d'associer une règle de conservation pour les codes du Plan de classification corporatif suivants, à savoir : 1344-04, 1353-11-01, 1510-02, 1510-03, 1510-05, 1514-13-01, 3141-01, 6320, 6441-05, 6441-06, 6541-01 et 6451-03;

CONSIDÉRANT QUE le chef de la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe recherche également l'acceptation des nouvelles règles 1351, 1352, 1548, 3107, la modification des règles suivantes, à savoir : 1124, 1315, 1502, 1530N, 1530P, 2210 et l'annulation des règles suivantes, à savoir : 1503, 1505, 1545 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les règles de conservation de la série 5000, Gestion du réseau routier et des infrastructures, du calendrier des règles de conservation de la Ville de Gatineau et du calendrier des règles de conservation de la Cour municipale de Gatineau et autorise le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer les deux documents de présentation.

Il est, de plus, accepté d'approuver les nouvelles règles 1351, 1352, 1548, 3107, les modifications aux règles 1124, 1315, 1502, 1530N, 1530P, 2210, l'annulation des règles 1503, 1505, 1545 et l'association d'une règle de conservation aux codes 1344-04, 1353-11-01, 1510-02, 1510-03, 1510-05, 1514-13-01, 3141-01, 6320, 6441-05, 6441-06, 6541-01 et 6451-03 du Plan de classification corporatif de la Ville de Gatineau.

Le chef de la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe est autorisé à transmettre deux exemplaires de chaque calendrier (Cour et Ville de Gatineau) à la Bibliothèque et aux Archives nationales du Québec pour approbation finale.

Adoptée

CE-2010-1809

PROTOCOLE D'ENTENTE - VILLE DE GATINEAU ET LE CENTRE RÉGIONAL D'ARCHIVES DE L'OUTAOUAIS - PRÊT D'ESPACE D'ENTREPOSAGE POUR LES ARCHIVES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau et le Centre régional d'archives de l'Outaouais ont signé le 12 décembre 2007, en vertu de la résolution numéro CM-2007-1163, un protocole d'entente portant sur la location, par la Ville de Gatineau, de 364 mètres linéaires d'espace de rangement constitués de huit rangées simples, plus spécifiquement les rangées 91 à 98 inclusivement, de l'entrepôt situé à la maison de la culture de Gatineau, et ce, pour un montant annuel de 8 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par l'entremise de la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe, requiert plus d'espace de conservation adéquat pour la préservation des archives municipales, et ce, malgré le protocole d'entente signé le 12 décembre 2007;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau utilise depuis 2009 des espaces supplémentaires de rangement appartenant au Centre régional d'archives de l'Outaouais, dans l'entrepôt situé au rez-de-chaussée de la partie nord de la maison de la culture de Gatineau, et ce, en sus des espaces alloués au protocole d'entente du 12 décembre 2007;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau et le Centre régional d'archives de l'Outaouais s'entendent afin de permettre à la Ville d'obtenir des espaces de conservation additionnels pour ses archives municipales, à même les espaces du Centre régional d'archives de l'Outaouais, et ce, à titre gratuit :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le protocole d'entente à intervenir entre le Centre régional d'archives de l'Outaouais et la Ville de Gatineau portant sur le prêt d'espace d'entreposage pour les archives municipales, soit les rangées 89, 90 et 99, représentant 136,50 mètres linéaires de l'entrepôt situé à la maison de la culture de Gatineau.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole.

Adoptée

CE-2010-1810 **SUBVENTION DE 125 \$ À L'ASSOCIATION DE RINGUETTE GATINEAU - ORGANISATION D'ACTIVITÉS POUR L'ÉQUIPE COMÈTE DE GATINEAU, JUNIOR B - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 125 \$ à l'ordre de l'Association de ringuette Gatineau, à l'attention de madame Dominique Gauthier, C. P. 792, bureau chef, Gatineau, Québec, J8P 7A1, à titre de subvention dans le cadre d'une levée de fonds pour l'équipe Comète de Gatineau, junior B.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79942-972	25 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de-l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79941-972	100 \$	Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 novembre 2010.

Adoptée

CE-2010-1811 **SUBVENTION DE 400 \$ - CENTRE DE PÉDIATRIE SOCIALE DE GATINEAU - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre du Centre de pédiatrie sociale de Gatineau, à l'attention de madame Sylvie Hamelin, 321, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, J8P 1L2, à titre de subvention pour leur campagne de levée de fonds.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79940-972	100 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79934-972	100 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau-Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 novembre 2010.

Adoptée

CE-2010-1812

SUBVENTION DE 600 \$ À LA CORPORATION DES AÎNÉS DE LA CABANE EN BOIS ROND POUR L'ORGANISATION D'ACTIVITÉS - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 600 \$ à l'ordre de la Corporation des aînés de la Cabane en bois rond, à l'attention de monsieur Gilles Bilodeau, 331, boulevard de la Cité-des-Jeunes, local 113, Gatineau, Québec, J8Y 6T3, à titre de subvention pour l'organisation de différentes activités pour les aînés.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	50 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79947-972	50 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79946-972	50 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79945-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79942-972	50 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79941-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Subventions
02-79938-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val- Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79936-972	100 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 novembre 2010.

Adoptée

CE-2010-1813

SUBVENTION DE 775 \$ - COMITÉ DE VIE DE QUARTIER POINTE-GATINEAU - SOIRÉE DU JOUR DE L'AN - 31 DÉCEMBRE 2010 - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 775 \$ à l'ordre de Comité de vie de quartier Pointe-Gatineau, à l'attention de monsieur Luc Desnoyers, 100, rue de la Baie, Gatineau, Québec, J8T 3H7, à titre de subvention pour l'organisation de la soirée du Jour de l'An qui aura lieu le 31 décembre 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79940-972	100 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79948-972	50 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79946-972	25 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions

02-79944-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	50 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79941-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Subventions
02-79937-972	50 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond- Vanier - Aménagement - Subventions
02-79936-972	50 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79933-972	50 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	50 \$	Stefan Psenak - d'Aylmer - Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79931-692	50 \$		Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Équipements non capitalisables
02-79931-972		50 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 novembre 2010.

Adoptée

CE-2010-1814

**SUBVENTION DE 300 \$ - FONDATION DU CÉGEP DE L'OUTAOUAIS - DISTRICT
ÉLECTORAL DU PLATEAU-MANOIR-DES-TREMBLES - MAXIME TREMBLAY**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de la Fondation du Cégep de l'Outaouais, à l'attention de monsieur André Sauvé, directeur général, 333, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Y 6M4, à titre de subvention pour contribuer à la vision d'avenir du Cégep de l'Outaouais.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79934-972	300 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau- Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 novembre 2010.

Adoptée

CE-2010-1815

SOUSSION - 2010 SP 191 - PROLONGEMENT DE L'ÉGOUT PLUVIAL ET REPROFILAGE DU FOSSE EXISTANT - COMPLEXE SPORTIF MONT-BLEU - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 9071-9048 Québec inc. / Construction Novex, 685, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4 pour les travaux de prolongement de l'égout pluvial et de reprofilage du fossé existant sur le site du complexe sportif Mont-Bleu, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 97 970,98 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 30 septembre 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Cette résolution est conditionnelle à la réception de l'approbation fédérale d'utilisation du sol de la Commission de la capitale nationale.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30614-022-77174	93 631,18 \$	Réfection égouts, aqueduc et bassin de rétention - Travaux ponctuels - Égouts
04-13493	4 339,80 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30614-007	90 000 \$		Réfection égouts, aqueduc et bassin de rétention - Rue de Lorimier et Saint-Jean-Bosco - Égouts
06-30614-022		90 000 \$	Réfection égouts, aqueduc et bassin de rétention - Travaux ponctuels - Égouts

Un certificat du trésorier a été émis le 30 novembre 2010.

Adoptée

CE-2010-1816

SUBVENTION DE 2 000 \$ - SOUPE POPULAIRE DE HULL INC. - SOUPER POUR LES FAMILLES DÉFAVORISÉES DE HULL - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 000 \$ à l'ordre de la Soupe populaire de Hull inc., 751, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Y 4B7, à titre de subvention pour un souper pour les familles défavorisées de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79937-972	200 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond - Vanier - Aménagement - Subventions
02-79948-972	100 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79943-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions

02-79947-972	100 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79946-972	100 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79942-972	50 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79941-972	100 \$	Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Subventions
02-79940-972	100 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79939-972	100 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79938-972	200 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79936-972	100 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79935-972	100 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la- Montagne - Aménagement - Subventions
02-79934-972	100 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau- Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79933-972	100 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	100 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 novembre 2010.

Adoptée

CE-2010-1817

AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE ENT-BRI-10-01 - CONGÉ SANS TRAITEMENT DE L'EMPLOYÉ 107695

CONSIDÉRANT QUE l'employé 107695, occupant un poste de brigadier de la Section du stationnement, Brigade scolaire adulte et contrôle animalier du Service de police, a formulé une demande de se prévaloir d'un congé sans traitement pour une période de six semaines à compter du 24 août 2010, conformément à l'article 27 de la convention collective des brigadiers scolaires de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne respectait pas les modalités prévues à la convention collective sous l'article 27 en raison de la durée de l'absence demandée;

CONSIDÉRANT QUE cette demande fait l'objet d'une recommandation favorable de la part de la direction du Service de police et du Service des ressources humaines :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la lettre d'entente ENT-BRI-10-01 et autorise la directrice générale adjointe, Services de proximité, le directeur du Service des ressources humaines et le directeur du Service de police à signer l'entente.

Adoptée

CE-2010-1818

DÉMISSION DE MADAME ANDRÉANNE GERVAIS-HUPÉ ET DE MONSIEUR DANY LABERGE - DIVERS SERVICES

CONSIDÉRANT QUE madame Andréanne Gervais-Hupé et monsieur Dany Laberge ont déposé leur démission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à payer les montants qui leur sont dus.

NOM DE L'EMPLOYÉ	SERVICE	DATE PRÉVUE DE LA DÉMISSION
Andréanne Gervais-Hupé, inspecteur en bâtiment	Centre de services d'Aylmer	7 janvier 2011
Dany Laberge, policier	Service de police	7 novembre 2010

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires des services concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier madame Andréanne Gervais-Hupé et monsieur Dany Laberge pour leurs services à la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 novembre 2010.

Adoptée

CE-2010-1819

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME GENEVIÈVE EMERY AU POSTE DE COORDONNATRICE, CIRCULATION ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de coordonnateur(trice), Circulation et sécurité routière au Service des infrastructures (poste numéro SIS-CAD-022 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement et la permanence de madame Geneviève Emery au poste de coordonnatrice, Circulation et sécurité routière au Service des infrastructures (poste numéro SIS-CAD-022 au plan d'effectifs des cadres), sous la gouverne du responsable, Circulation et sécurité routière.

Madame Geneviève Emery est assujettie à une période d'essai de 12 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Madame Geneviève Emery sera assujettie à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau, à l'exception de l'article K. Elle bénéficiera de trois semaines de vacances.

Le salaire de madame Geneviève Emery sera celui de la classe 4, 1^{er} échelon de la Politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau. Le premier avancement salarial se fera en janvier 2012.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-30120-115 – Division des réseaux et des aménagements urbains et plan et service technique – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 novembre 2010.

Adoptée

CE-2010-1820

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME SYLVIE LÉGER AU POSTE DE COMMIS DE BUREAU - SERVICE DES COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de commis de bureau au Service des communications (poste numéro COM-BLC-001 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Sylvie Léger au poste de commis de bureau au Service des communications (poste numéro COM-BLC-001 au plan d'effectifs des cols blancs), sous la gouverne de la directrice du Service des communications.

Le salaire de madame Sylvie Léger sera celui de la classe 2, 3^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Sylvie Léger sera assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions des articles 5.04 et 5.07 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-19510-112 – Service des communications – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 novembre 2010.

Adoptée

CE-2010-1821

ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2010-1318 - MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR IAN FORTIN AU POSTE DE JOURNALIER I - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2010-1318 en date du 1^{er} septembre 2010, acceptait la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Ian Fortin au poste de journalier I au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-375 au plan d'effectifs des cols bleus);

CONSIDÉRANT QUE monsieur Ian Fortin a demandé au Service des ressources humaines de réintégrer son poste de préposé au quartier-maître au Service de police (poste numéro POL-BLE-002 au plan d'effectifs des cols bleus), et ce, conformément à l'article 21.04 b) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité abroge sa résolution numéro CE-2010-1318 en date du 1^{er} septembre 2010 de façon à réintégrer monsieur Ian Fortin à son poste de préposé au quartier-maître au Service de police (poste numéro POL-BLE-002 au plan d'effectifs des cols bleus), et ce, conformément à l'article 21.04 b) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Adoptée

CE-2010-1822

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2010-1246 - MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR MAURICE CORMIER AU POSTE DE MÉCANICIEN AUX MACHINES FIXES II - DIVISION DE L'ENTRETIEN DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2010-1246 en date du 18 août 2010, acceptait la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Maurice Cormier au poste de mécanicien aux machines fixes II à la Division de l'entretien des édifices et de l'électricité du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-354 au plan d'effectifs des cols bleus);

CONSIDÉRANT QUE monsieur Maurice Cormier a demandé au Service des ressources humaines de réintégrer son poste de mécanicien aux machines fixes II à la Division de l'entretien des édifices et de l'électricité du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-351 au plan d'effectifs des cols bleus), et ce, conformément à l'article 21.04 b) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité abroge sa résolution numéro CE-2010-1246 en date du 18 août 2010 de façon à réintégrer monsieur Maurice Cormier à son poste de mécanicien aux machines fixes II à la Division de l'entretien des édifices et de l'électricité du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-351 au plan d'effectifs des cols bleus), et ce, conformément à l'article 21.04 b) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Adoptée

CE-2010-1823

MUTATION ET PERMANENCE DE MADAME LINDA MAURICE AU POSTE D'AGENTE À LA FACTURATION - DIVISION DE LA PLANIFICATION FINANCIÈRE ET DES REVENUS - SERVICE DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste d'agent(e) à la facturation à la Section des revenus de la Division de la planification financière et des revenus du Service des finances (poste numéro FIN-BLC-055 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation et la permanence de madame Linda Maurice au poste d'agent(e) à la facturation à la Section des revenus de la Division de la planification financière et des revenus du Service des finances (poste numéro FIN-BLC-055 au plan d'effectifs des cols blancs), sous la gouverne du responsable, Taxation et facturation.

Le salaire de madame Linda Maurice sera celui de la classe 9, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Linda Maurice sera assujettie à une période d'adaptation de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-13310-112 – Service des finances – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 novembre 2010.

Adoptée

CE-2010-1824

MUTATION ET PERMANENCE DE MADAME SYLVIE COURVILLE AU POSTE DE LIEUTENANTE - DIVISION DES ENQUÊTES CRIMINELLES - PROMOTION ET PERMANENCE DE MONSIEUR JEAN-MARC TASSÉ AU POSTE DE LIEUTENANT - DIVISION DE LA GENDARMERIE - PROMOTION ET PERMANENCE DE MONSIEUR PATRICK VAILLANCOURT AU POSTE DE SERGENT - DIVISION DE LA GENDARMERIE - ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR MARTIN LAROCQUE AU POSTE D'AGENT - DIVISION DE LA GENDARMERIE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de lieutenant(e) à la Division des enquêtes criminelles, le poste de lieutenant(e) à la Division de la gendarmerie, le poste de sergent(e) à la Division de la gendarmerie et le poste d'agent(e) à la Division de la gendarmerie du Service de police (postes numéros POL-POL-003, POL-POL-006, POL-POL-039 et POL-POL-224 au plan d'effectifs des policiers et policières), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation et la permanence de madame Sylvie Courville au poste de lieutenant(e) à la Division des enquêtes criminelles, la promotion et la permanence de monsieur Jean-Marc Tassé au poste de lieutenant à la Division de la gendarmerie, la promotion et la permanence de monsieur Patrick Vaillancourt au poste de sergent à la Division de la gendarmerie et l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Martin Larocque au poste d'agent à la Division de la gendarmerie du Service de police (postes numéros POL-POL-003, POL-POL-006, POL-POL-039 et POL-POL-224 au plan d'effectifs des policiers et policières).

Messieurs Jean-Marc Tassé, Patrick Vaillancourt et Martin Larocque sont assujettis à une période d'essai de six mois puisqu'une période d'essai de six mois de services continus à titre de lieutenant, de sergent et d'agent a été retranchée de la période d'essai de 12 mois, comme stipulé à l'article 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La date d'entrée en fonction sera le 1^{er} septembre 2010 pour madame Sylvie Courville au poste de lieutenant(e) à la Division des enquêtes criminelles ainsi que pour monsieur Patrick Vaillancourt au poste de sergent à la Division de la gendarmerie du Service de police afin de respecter le nombre d'effectifs de 348 policiers autorisé par le conseil municipal de la Ville de Gatineau et reconnu par le ministère de la Sécurité publique du Québec.

Le salaire de madame Sylvie Courville, messieurs Jean-Marc Tassé, Patrick Vaillancourt et Martin Larocque sera celui de lieutenant, sergent et agent selon la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La permanence à ces postes sera respectivement accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires 02-21200-111 – Enquêtes criminelles et 02-21400-111 – Gendarmerie – Réguliers – Service de police.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 novembre 2010.

Adoptée

CE-2010-1825

PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MONSIEUR JACQUES TREMBLAY À TITRE D'ADJOINT À LA DIRECTION GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2009-1852 en date du 9 décembre 2009, acceptait la prolongation de l'engagement contractuel de monsieur Jacques Tremblay à titre d'adjoint à la Direction générale jusqu'au 31 décembre 2010;

CONSIDÉRANT la charge de travail actuelle et la diversité des mandats à coordonner :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de prolonger l'engagement contractuel de monsieur Jacques Tremblay à titre d'adjoint à la Direction générale, du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail faisant partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-13100-115 – Direction générale – Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 novembre 2010.

Adoptée

CE-2010-1826

PROMOTION ET PERMANENCE DE MONSIEUR ÉRIC TOUSSAINT AU POSTE DE SERGENT-DÉTECTIVE - DIVISION DES ENQUÊTES CRIMINELLES - MUTATION ET PERMANENCE DE MONSIEUR LUC LEBLANC AU POSTE D'AGENT - SECTION DES RELATIONS AVEC LA COMMUNAUTÉ - ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR SIMON CARON AU POSTE D'AGENT - DIVISION DE LA GENDARMERIE - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de sergent-détective à la Division des enquêtes criminelles, le poste d'agent à la Section des relations avec la communauté et le poste d'agent à la Division de la gendarmerie du Service de police (postes numéros POL-POL-295 et POL-POL-060 au plan d'effectifs des policiers et policières), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion et la permanence de monsieur Éric Toussaint au poste de sergent-détective à la Division des enquêtes criminelles, la mutation et la permanence de monsieur Luc Leblanc au poste d'agent à la Section des relations avec la communauté et l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Simon Caron au poste d'agent à la Division de la gendarmerie du Service de police (postes POL-POL-295 et POL-POL-060 au plan d'effectifs des policiers et policières).

Messieurs Éric Toussaint et Simon Caron sont assujettis à une période d'essai de six mois puisqu'une période d'essai de six mois de services continus à titre d'agent et de sergent-détective a été retranchée de la période d'essai de 12 mois, comme stipulé à l'article 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La date d'entrée en fonction sera le 1^{er} juillet pour monsieur Éric Toussaint au poste de sergent-détective à la Division des enquêtes criminelles ainsi que pour monsieur Luc Leblanc agent à la Section des relations avec la communauté du Service de police afin de respecter le nombre d'effectifs de 348 policiers autorisé par le conseil municipal de la Ville de Gatineau et reconnu par le ministère de la Sécurité publique du Québec.

Le salaire de monsieur Éric Toussaint sera celui de sergent-détective, le salaire de messieurs Luc Leblanc et Simon Caron sera celui d'agent selon la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La permanence à ces postes sera respectivement accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires 02-21200-111 – Enquêtes criminelles, 02-21300-111 – Sécurité communautaire et 02-21400-111 – Gendarmerie – Réguliers – Service de police.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 novembre 2010.

Adoptée

CE-2010-1827

RECLASSIFICATION DE 32 POSTES DE LIEUTENANT AUX OPÉRATIONS EN POSTES DE CAPITAINE - DIRECTION ADJOINTE DES OPÉRATIONS - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau et l'Association des pompiers et des pompières de la Ville de Gatineau se sont entendu quant au contenu des dispositions pour le renouvellement de la convention collective;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro CM-2010-909 en date du 22 septembre 2010, le conseil municipal de la Ville de Gatineau approuvait et ratifiait la convention collective des pompiers et des pompières de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'annexe K de la convention collective des pompiers et pompières de Gatineau, le Service des ressources humaines doit reclassifier 32 des 36 titulaires de poste de lieutenant à la nouvelle fonction de capitaine :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de reclassifier les 32 titulaires de poste de lieutenant aux opérations suivants : André Desrosiers, Jean Dubois, Michel Poirier, Stéphane Sarrazin, Alain Rancourt, Alain Beaudouin, Martin Lafrance, Patrice Carbonneau, André Giroux, Marc Desrochers, Benoît Laplante, Christian Auger-Larcher, Alain De Sève, Pierre Lemay, Paul Gareau, Marc Laviolette, Marc Bélair, Michel Matthews, Stéphane Craig, Richard Noël, Éric Hammond, Sylvain Pilon, Gilles Tremblay, François Leduc, Michel Bigras, Louis Mercier, Stéphane Lafleur, Scott Killeen, Guy Desrosiers, Nicolas Houle, Daniel Viau et Charles Francoeur aux postes de capitaine (postes numéros INC-POM-225 à INC-POM-256) selon la classification établie à l'article 7.1, Alinéa b, de la convention collective des pompiers et pompières de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-22200-113 – Opérations – Incendie – Réguliers – Pompiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 novembre 2010.

Adoptée

CE-2010-1828

RENOUVELLEMENT DE LA TARIFICATION DU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE POUR LES POLICIERS À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2011

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'approuver la nouvelle tarification du contrat d'assurance collective pour les policiers à compter du 1^{er} janvier 2011;

CONSIDÉRANT QUE la firme Aon Conseil a effectué l'analyse de la tarification soumise par la SSQ Groupe financier et qu'après négociation avec l'assureur, elle nous recommande l'acceptation des conditions de renouvellement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la proposition de renouvellement de la tarification du régime d'assurance collective pour les policiers de la Ville de Gatineau à compter du 1^{er} janvier 2011 de la SSQ Groupe financier, applicable pour la période s'échelonnant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011, et ce, selon les conditions indiquées dans la lettre du 16 novembre 2010 de la firme Aon Conseil dont la copie fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 novembre 2010, conditionnellement à l'adoption du budget 2011.

Adoptée

CE-2010-1829
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2011-1904

RETRAITE DE MESDAMES LOUISE PARISIEN, GINETTE HÉBERT, MICHELINE LAROUCHE ET DE MESSIEURS RICHARD BÉLAND, JEAN-PIERRE LABELLE, PIERRE HAMEL, JEAN MARTINE ET JEAN-YVES MASSÉ - DIVERS SERVICES

CONSIDÉRANT QUE mesdames Louise Parisien, Ginette Hébert, Micheline Larouche et messieurs Richard Béland, Jean-Pierre Labelle, Pierre Hamel, Jean Martine et Jean-Yves Massé ont confirmé qu'ils prendront leur retraite :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à verser les sommes qui leur sont dues à la date de leur retraite.

NOM DE L'EMPLOYÉ	SERVICE	ANNÉES DE SERVICE	DATE PRÉVUE DE LA RETRAITE
Louise Parisien, responsable de la collection permanente	Service des arts, de la culture et des lettres	14 ans et 10 mois	1 ^{er} janvier 2011
Ginette Hébert, commis administratif	Service des travaux publics	20 ans	1 ^{er} janvier 2011
Micheline Larouche, adjointe à la Direction générale	Direction générale	37 ans et 5 mois	1 ^{er} janvier 2011
Richard Béland, poseur de tuyau	Service des travaux publics	26 ans et 8 mois	1 ^{er} janvier 2011
Jean-Pierre Labelle, concierge	Service des travaux publics	16 ans et 11 mois	1 ^{er} mai 2011
Pierre Hamel, responsable, Parcs et espaces verts	Service des travaux publics	39 ans	1 ^{er} mai 2011
Jean Martine, chef de division	Service des travaux publics	30 ans	1 ^{er} décembre 2011
Jean-Yves Massé, responsable, Section info territoire	Service de l'urbanisme et du développement durable	22 ans et 2 mois	1 ^{er} janvier 2012

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires des services concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à mesdames Louise Parisien, Ginette Hébert, Micheline Larouche et messieurs Richard Béland, Jean-Pierre Labelle, Pierre Hamel, Jean Martine et Jean-Yves Massé, leurs plus sincères remerciements pour leurs années de service à la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 novembre 2010.

Adoptée

CE-2010-1830

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR MATHIEU DIONNE AU POSTE DE TECHNICIEN EN GÉOMATIQUE ET CARTOGRAPHIE (SIAD) - DIVISION DE LA PLANIFICATION ET DES SERVICES TECHNIQUES - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de technicien(ne) en géomatique et cartographie (SIAD) à la Division de la planification et des services techniques du Service des infrastructures (poste numéro SIS-BLC-048 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Mathieu Dionne au poste de technicien en géomatique et cartographie (SIAD) à la Division de la planification et des services techniques du Service des infrastructures (poste numéro SIS-BLC-048 au plan d'effectifs des cols blancs), sous la gouverne de la coordonnatrice, Géomatique et salle à dessin.

Le salaire de monsieur Mathieu Dionne sera celui de la classe 9, 3^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Monsieur Mathieu Dionne sera assujéti à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 5.04 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-30120-112 – Service des infrastructures – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 novembre 2010.

Adoptée

CE-2010-1831

MANDATER LA FIRME DUNTON RAINVILLE POUR INTENTER DES PROCÉDURES JUDICIAIRES DEVANT LA COUR SUPÉRIEURE AFIN DE FAIRE DÉMOLIR LES IMMEUBLES SITUÉS AUX 592, 596 ET 600, RUE LAFRANCE ET PROCÉDER AUX TRAVAUX DE STABILISATION - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

CONSIDÉRANT QU'en date du 15 avril 2008, un état d'urgence local a été déclaré concernant les terrains situés aux 588, 592, 596, 600, 604 et 608, rue Lafrance, suite à un ordre d'évacuation permanente découlant d'une expertise de la part du ministère des Transports du Québec en raison du risque imminent de glissement de terrain qui existait à cet endroit;

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'aménagement et de stabilisation permanente de ces six terrains sont essentiels afin d'assurer un facteur de sécurité acceptable;

CONSIDÉRANT QUE les résidences situées aux 588, 604 et 608, rue Lafrance ont été déplacées;

CONSIDÉRANT QUE malgré l'envoi de nombreuses demandes et mises en demeure, les résidences situées aux 592, 596 et 600, rue Lafrance n'ont toujours pas été déplacées;

CONSIDÉRANT QUE les résidences situées aux 592, 596 et 600, rue Lafrance doivent être démolies pour que la Ville de Gatineau puisse réaliser les travaux d'aménagement et de stabilisation permanente des terrains;

CONSIDÉRANT QUE les résidences situées aux 592, 596 et 600, rue Lafrance sont dangereuses et dans un état de délabrement, en plus de constituer une nuisance :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité mandate la firme Dunton Rainville d'entreprendre les procédures judiciaires devant la Cour supérieure visant à faire démolir les résidences situées aux 592, 596 et 600, rue Lafrance et à faire procéder aux travaux de stabilisation permanente requis.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-12200 – Affaires juridiques.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 novembre 2010.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif